

PROCES-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du mercredi 24 juillet 2024
à la mairie de Niederschaeffolsheim

| | |
|-------------------------------|----|
| Membres en exercice | 15 |
| Présent (e) s | 7 |
| Excusé (e) s avec procuration | 4 |
| Excusé (e) sans procuration | 0 |
| Absent (e) s non excusé (e) s | 4 |

Sont présents à l'ouverture de la séance, sous la Présidence de Madame Brigitte STEINMETZ, Maire

Présents :

M. Nicolas UNDREINER, M. Bernard OHLMANN, M. Jean-Claude SUGG, M. Fernand VIERLING, Mme Sylvie PETER, Mme Sylvie HINCKER

Excusés avec procuration :

M. Patrice NONNENMACHER donne procuration à M. Bernard OHLMANN
Mme Delphine FERNBACH donne procuration à Mme Brigitte STEINMETZ
Mme Vanessa ANTONI donne procuration à M. Nicolas UNDREINER
Mme Marie-Claire GERARD donne procuration à Mme Sylvie HINCKER

Absent (s) non excusé (s) :

M. Fabien SCHOENFELDER
M. Matthieu JUNG
M. Éric WOLFF
Mme Sevinç LOPEZ

Madame le Maire salue l'assemblée et remercie les élus pour leur présence.

L'ordre du jour est adopté comme suit :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 09 avril 2024
3. Célébration du 80^{ème} anniversaire de la Libération
4. Décision modificative
5. Fossé communal – rue du Puits
6. Association Particip'Actif – Section Jumelage
7. Location salle ESC – Séances de Fitness
8. Convention de partenariat – Association 123sommeil Florilège / commune
9. Lithium de France
10. Rapport annuel SDEA 2023
11. Compte rendu 2023 Concession de distribution publique d'électricité
12. Divers

Madame le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Zones d'accélération pour le développement de la production des énergies renouvelables.

Ce point est accepté par l'ensemble du conseil municipal.

L'ordre du jour sera donc le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 09 avril 2024
3. Célébration du 80^{ème} anniversaire de la Libération
4. Décision modificative
5. Fossé communal – rue du Puits
6. Association Particip'Actif – Section Jumelage
7. Location salle ESC – Séances de Fitness
8. Convention de partenariat – Association 123sommeil Florilège / commune
9. Lithium de France
10. Rapport annuel SDEA 2023
11. Compte rendu 2023 Concession de distribution publique d'électricité
12. Zones d'accélération pour le développement de la production des énergies renouvelables
13. Divers

POINT N° 1

| | |
|-------------------------|--|
| Titre | DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE |
| Service référent | Direction Générale |
| Rapporteur | Madame le Maire |

Conformément à l'article L.2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE Madame Sylvie PETER comme secrétaire de séance

POUR : 11 voix (dont 4 procurations)

POINT N° 2

| | |
|-------------------------|--|
| Titre | APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA REUNION DU 9 AVRIL 2024 |
| Service référent | Direction Générale |
| Rapporteur | Madame le Maire |

Je vous demande de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 9 avril 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 9 avril 2024

POUR : 11 voix (dont 4 procurations)

POINT N° 3

Titre CELEBRATION DU 80EME ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION
Service référent Culturel
Rapporteur Madame le Maire

Madame le Maire informe les conseillers que l'organisation de cette manifestation suit son cours. L'ensemble des intervenants se réunit régulièrement soit à Niederschaeffolsheim, soit à Batzendorf, soit à Wahlenheim.

Il y a beaucoup d'associations du village qui participent, il y a une bonne synergie.

Une demande de subvention a été formulée auprès de la Préfecture pour l'organisation de cette manifestation. Et une deuxième demande sera faite à la CeA.

Les différents frais seront répartis entre les 3 communes participantes.

Il convient d'autoriser les différentes dépenses à venir afin que les premières factures puissent être réglées. Après cette manifestation un mémoire des dépenses sera effectué.

Madame le Maire demande aux conseillers d'autoriser le paiement de premières factures à venir en relation avec la manifestation du 15/09.

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **AUTORISE** le paiement des factures à venir en rapport avec la manifestation du 15/09
- **ACCEPTÉ** la participation financière des communes de Batzendorf et Wahlenheim
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à ce dossier

POUR : 11 voix (dont 4 procurations)

Discussion :

Madame Sylvie HINCKER souhaiterait connaître le montant des dépenses et M. Bernard OHLMANN celui des subventions.

Madame le Maire répond que la dépense s'élèvera environ à 35.000.- € – 40.000.- €.

Monsieur Fernand VIERLING souhaiterait connaître l'emplacement de la stèle et savoir pourquoi la date du 15/09 a été retenue.

Madame le Maire répond par rapport à l'emplacement en donnant les explications nécessaires et que la date du 15/09 a été retenue par rapport à la venue des Américains.

Madame Sylvie PETER souhaiterait savoir si les associations des autres villages participent et le nombre d'invités.

Madame le Maire répond par l'affirmative, et indique que comme pour notre commune, il y a également des citoyens qui participent. Le nombre d'invités est d'environ 350 personnes.

POINT N° 4

Titre DECISION MODIFICATIVE
Service référent Finances
Rapporteur Madame le Maire

Le contenu du budget primitif fait l'objet, en cours d'année, de modification visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits.

Aussi, le Conseil Municipal est-il appelé, en fonction du besoin, à voter plusieurs décisions modificatives.

Lors du vote du BP 2024, le 9 avril dernier, le Conseil Municipal n'a pas prévu de crédits suffisants au compte 673 (charges spécifiques – titres annulés (sur des exercices antérieurs).

Madame le Maire propose d'intégrer la somme de 150.- € au compte 673.

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **AUTORISE** les modifications budgétaires telles que présentées ci-dessus
- **AUTORISE** Mme le Maire à procéder à toutes démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision

POUR : 11 voix (dont 4 procurations)

POINT N° 5

| | |
|-------------------------|---------------------------------------|
| Titre | FOSSE COMMUNAL – RUE DU PUIITS |
| Service référent | Urbanisme |
| Rapporteur | Madame le Maire |

Madame le Maire informe les élus que le bien situé 9 rue du puits (section 3 – parcelle n° 28) est en vente et que l'agence immobilière HECKMANN de Brumath a pris contact avec nous à ce sujet.

Au niveau du cadastre, il apparaît qu'une partie de ce bien a été construite sur un fossé communal. La parcelle concernée (Section 3 – n° 96) appartient à la commune.

Il conviendrait au Conseil Municipal de se positionner par rapport à cette situation.

Après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **AUTORISE** la vente de la partie du fossé concerné sur la parcelle n° 28 section 3
- **CHARGE** Mme le Maire de faire le nécessaire auprès de l'agence immobilière
- **INDIQUE** que les différents frais seront à la charge de l'acquéreur
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à ce dossier

POUR : 11 voix (dont 4 procurations)

Discussion :

Monsieur Fernand VIERLING indique qu'il faudra bien veiller à la servitude le moment venu.

POINT N° 6

| | |
|-------------------------|--|
| Titre | ASSOCIATION PARTICIP'ACTIF – SECTION JUMELAGE |
| Service référent | Culturel |
| Rapporteur | Madame le Maire |

Madame le Maire informe que l'Association Particip'Actif va structurer la section jumelage qui est portée par Hector ORCESI.

Madame le Maire propose de créer une commission Extra-municipale « Jumelage ». Cette commission décidera, dans un premier temps, de la structure des statuts de l'organisation opérationnelle.

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **ACCEPTE** la création d'une commission Extra-municipale « Jumelage »

POUR : 11 voix (dont 4 procurations)

POINT N° 7

| | |
|-------------------------|---|
| Titre | LOCATION SALLE ESC – SEANCE DE FITNESS |
| Service référent | Culturel |
| Rapporteur | Madame le Maire |

Madame le Maire informe les conseillers que depuis avril 2024, Madame Laetitia WOLF, entreprise individuelle, citoyenne du village, domiciliée à Niederschaeffolsheim dispense des séances de fitness tous niveaux le jeudi à la salle festive.

Il avait été convenu avec Madame WOLF que la municipalité lui accordait une période de 6 mois pour essai, afin de voir si cette prestation fonctionnerait.

La période d'essai étant bientôt passée et selon les retours que nous avons, Madame Laetitia WOLF est satisfaite et souhaiterait poursuivre, il conviendrait de fixer les conditions de mise à disposition de la salle.

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **ACCEPTE** que Mme WOLF poursuive les séances de fitness tous niveaux le jeudi à la salle festive
- **DECIDE** de fixer le tarif de mise à disposition de la salle à 30.- € par jour pour la première année et ce à partir du 1^{er} octobre 2024 et décide de réviser le tarif pour octobre 2025
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à ce dossier

POUR : 11 voix (dont 4 procurations)

Discussion :

Les conseillers souhaiteraient que soit fait un retour par rapport au nombre de participants pour l'année prochaine.

POINT N° 8

| | |
|-------------------------|---|
| Titre | CONVENTION DE PARTENARIAT – ASSOCIATION 123SOMMEIL FLORILEGE / COMMUNE |
| Service référent | Culturel |
| Rapporteur | Madame le Maire |

L'Association 123 Sommeil a pour mission de proposer des actions de prévention et de promotion de la santé afin de rendre LA personne ACTEUR DE SANTE.

Madame le Maire informe les conseillers qu'une convention de partenariat a été signée avec l'Association 123 Sommeil en juillet 2023 pour une période allant du 1^{er} septembre 2023 au 31 juillet 2024 pour un montant mensuel de 160.- € avec tacite reconduction.

Les séances sont dispensées dans la salle de réunion de la mairie le jeudi matin et il y a environ une dizaine de participants.

Pour ces séances, je vous propose de fixer pour les participants les séances mensuelles à 7.- € par mois

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **DECIDE** de fixer le tarif à 7.- € par mois pour les participants
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à ce dossier

POUR : 11 voix (dont 4 procurations)

POINT N° 9

| | |
|-------------------------|--------------------------|
| Titre | LITHIUM DE FRANCE |
| Service référent | Environnement |
| Rapporteur | Madame le Maire |

Madame le Maire informe les élus que dans le cadre de la campagne de cartographie du sous-sol, Lithium de France va poser des capteurs auprès de l'ensemble des parties prenantes du projet, dont Niederschaeffolsheim.

La campagne sur le terrain se déroulera en 5 phases sur une période de 3 ans :

- 1- Autorisation de passage qui est coordonnée par la Sté ATHEMIS
- 2- Mesures topographiques, pour s'adapter au terrain
- 3- Déploiement des capteurs à intervalles réguliers à la surface du sol de la zone concernée
- 4- Phase d'enregistrement, déplacement des camions émetteurs sur la zone concernée
- 5- Ramassage des capteurs et retour de tous les équipements à la base logistique

Le début du chantier sera fin juillet et le mois d'août 2024.

Madame le Maire propose de voter pour autoriser la campagne de cartographie du sous-sol concernant les travaux de Lithium de France.

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **DECIDE** d'autoriser la campagne de cartographie du sous-sol concernant les travaux de Lithium de France.

POUR : 6 (dont 2 procurations)

ABSTENTIONS : 5 (dont 2 procurations)

POINT N° 10

| | |
|-------------------------|---------------------------------|
| Titre | RAPPORT ANNUEL SDEA 2023 |
| Service référent | Environnement |
| Rapporteur | Madame le Maire |

Conformément à la législation en vigueur, Madame le Maire soumet aux Conseillers le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, dressés par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin.

Le rapport a été transmis à l'ensemble des élus

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **PREND ACTE** du rapport

POINT N° 11

| | |
|-------------------------|--|
| Titre | COMPTE RENDU 2023 CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE |
| Service référent | Environnement |
| Rapporteur | Madame le Maire |

Conformément à la législation en vigueur, Madame le Maire soumet aux Conseillers le compte rendu annuel d'activité du concessionnaire établi conformément au code général des collectivités territoriales pour l'année 2023.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **PREND ACTE** du compte rendu

POINT N° 12

| | |
|-------------------------|---|
| Titre | ZONE D'ACCELERATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION DES ENERGIES RENOUEVELABLES |
| Service référent | Environnement |
| Rapporteur | Madame le Maire |

Madame le Maire informe les conseillers que ce point concerne notre projet agrivoltaïque Section 35 parcelles 5 et 6 d'une contenance totale de 13ha 75a 84 ca.

Nous souhaitons proposer et inscrire les parcelles en zone d'accélération pour le développement des énergies renouvelables.

Les projets situés en zone d'accélération bénéficient de simplification voire de la dérogation à certaines procédures administratives (réduction de délai de remise du rapport du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête).

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **DECIDE** d'inscrire en zone d'accélération pour le développement des énergies renouvelables notre projet agrivoltaïque Section 35 parcelles 5 et 6
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à ce dossier

POUR : 11 voix (dont 4 procurations)

POINT N° 13

Titre DIVERS
Service référent Direction Générale
Rapporteur Madame le Maire

Madame le Maire informe les conseillers que la fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire a été acceptée. Il n'y aura donc plus qu'une seule directrice à la prochaine rentrée scolaire.

Madame Sylvie HINCKER souhaiterait savoir comment cela va se passer par rapport au budget. Madame le Maire répond que dans l'immédiat rien ne va changer.

Nicolas UNDREINER informe que l'expert de notre assureur GROUPAMA est intervenu par rapport aux dégâts qu'on a eu au niveau de la commune dans la soirée du 9 juillet 2024 (grêle, vents violents, ...).

Jean-Claude SUGG demande ce qu'il en est de la cloche de l'église. Madame le Maire répond que l'entreprise BODET interviendra. Le devis a été signé, mais le matériel n'a toujours pas été réceptionné par l'entreprise.

Bernard OHLAMNN informe que la réception du 14/07 (remise des knacks aux enfants du village) s'est bien passée et qu'il y a eu une soixante de jeunes.

Sylvie PETER trouve dommage que ce soit le 14/07 et non une autre date. Si la date était différente, il y aurait très certainement plus d'enfants.

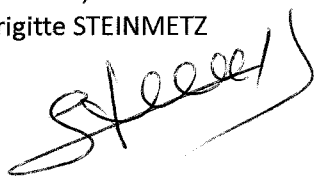
Jean-Claude SUGG informe qu'il y aura des personnes de SOUSCEYRAC lors de la manifestation du 15/09 mais que le Maire s'est d'ores et déjà excusé.

Madame le Maire informe qu'une réception aura lieu le 1^{er} mai 2025 avec la commune de SOUSCEYRAC et invite les conseillers à se noter la date.

Jean-Claude SUGG informe que la manifestation « Fête des Associations » qui a eu lieu le 14/7 a été une bonne journée voire soirée pour une première organisation

L'ordre de jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 21 h 15

Le Maire,
Brigitte STEINMETZ



Le secrétaire de séance,
Sylvie PETER

